

Les secteurs de spécialisation ont-ils été définis?

Les secteurs de spécialisation n'ont pas encore été délimités, ni définis, mais les principes suivants ont été arrêtés d'un commun accord en vue de leur établissement:

- a) les différents secteurs devront être aussi peu nombreux que possible afin de faciliter les affectations au sein de ces catégories;
- b) des sous-secteurs (ou courant d'activités) devront être créés au sein d'un secteur général (le consulaire au sein du secteur immigration/consulaire);
- c) chaque secteur doit être de même "niveau", et permettre un accès équivalent au groupe de la direction, de manière à ce qu'un agent puisse poursuivre sa carrière dans un même secteur; par contre, tous les groupes ne seront pas constitués de la même façon (c'est-à-dire que certains comporteraient moins de postes que d'autres à un niveau donné); l'accès au groupe de la direction nécessiterait normalement l'expérience de plus d'un secteur;
- d) il doit y avoir compatibilité entre la conception et la gestion de chaque secteur au ministère de l'Industrie et du Commerce et son équivalent aux Affaires extérieures.

La consolidation progresse-t-elle selon l'échéancier?

Le démarrage a été plus lent que prévu au cours des premiers mois, car il a été nécessaire d'obtenir des éclaircissements et de parvenir à une entente interministérielle. Le plan d'action est actuellement modifié en conséquence. Il est de l'avis général qu'au cours de l'été, une bonne partie du travail entrepris à la Commission de l'Emploi et de l'Immigration Canada pourra être terminée et que les négociations entre les Affaires extérieures, l'Agence de développement international et Industrie et Commerce pourront se dérouler selon les prévisions. À titre d'indication du travail à accomplir, précisons que le groupe de travail de la consolidation a été chargé des tâches spécifiques suivantes:

- déterminer le nombre d'agents et d'employés de programmes recrutés sur place devant être mutés de la Commission de l'Emploi et de l'Immigration Canada au ministère des Affaires extérieures;
- s'entendre sur la façon de procéder pour les affectations du service étranger à l'administration centrale de la Commission de l'Emploi et de l'Immigration Canada;